



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° DIRCOL 2016-0004 du 13 JAN. 2016

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté approuvant le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan ».

La préfète de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L120-1,

Vu l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement,

Vu le projet d'arrêté approuvant le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan »,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : Le projet d'arrêté approuvant le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5200647 « Vallée du Narais, forêt de Bercé, ruisseau du Dinan » est mis à la consultation du public du 14 janvier 2016 au 4 février 2016.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Dossiers 2016 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Dossiers 2016 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, la synthèse des observations ainsi que les motifs de la décision seront mis en ligne et le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON